



Novembre 2013

## Suites données à l'évaluation de la politique de l'agence en faveur de la qualité des réseaux d'assainissement

*Note d'impact*

### 1. Eléments de contexte sur l'évaluation :

L'évaluation de la politique de l'agence en faveur de la qualité des réseaux d'assainissement s'est déroulée entre novembre 2008 et octobre 2009. L'analyse ciblait la pertinence, la cohérence, l'efficacité et la durabilité de la démarche qualité mise en œuvre sur les réseaux.

Les aides aux réseaux d'assainissement, représentent un enjeu financier majeur sur le budget de l'agence ; soit le quart des aides financières ces 10 dernières années (72 M€/an).

La politique qualité sur les réseaux d'assainissement a été initiée par l'agence de l'eau dès le 7<sup>ème</sup> programme d'intervention, en 1997, et repose sur :

- un levier coercitif : aides conditionnées à l'engagement dans une démarche qualité ;
- et un levier de sensibilisation des acteurs de l'assainissement : chartes régionales de qualité des réseaux.

L'évaluation a montré la synergie de la politique qualité : l'animation facilite la compréhension, l'acceptation et l'efficacité des mesures de conditionnalité ; ces dernières n'ayant de sens qu'en lien avec l'aide financière. Le conditionnement des aides a permis d'augmenter très nettement la fréquence des essais et les taux de conformité des ouvrages se sont améliorés. Cela étant, la conditionnalité est inégalement appliquée sur le bassin RM et souvent simplifiée.

L'évaluation a montré que l'on ne contrôlait pas assez les investissements réalisés ("on ne fait pas ce que l'on dit"). Les chartes régionales permettent la sensibilisation des acteurs et de la démarche qualité mais sont peu adaptées aux moyens et besoins des petites collectivités qui les jugent trop techniques ainsi qu'aux maîtres d'œuvres privés peu structurés professionnellement et à certains exploitants privés de services d'assainissement.

L'évaluation a relevé un point clef de succès pour assurer la démarche qualité sur les réseaux d'assainissement : l'adhésion des maîtres d'ouvrage à une politique d'investissement de qualité pour les réseaux d'assainissement en particulier dans le pilotage de l'ensemble du projet d'études et travaux en contexte de disparition de l'ingénierie publique (cf. notamment l'appel d'offres au mieux-disant, des marchés séparés sur les études préalables...).

L'évaluation met l'accent sur la nécessité de mieux partager la politique de l'agence avec les petites et moyennes collectivités, en conservant les orientations de base : poursuite de la réduction des rejets au milieu, solidarité avec le monde rural, maintien de la performance des systèmes d'assainissement et gestion durable du patrimoine.

Les recommandations de l'évaluation ciblent ainsi plus précisément :

- les messages à porter en lien avec la gestion patrimoniale des équipements, la sensibilisation des élus aux aspects économiques liée à la qualité, le soutien au recours d'opérateurs spécialisés (assistants à maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre ou organismes de contrôle) ou la sensibilisation à l'importance des études préalables ;
- les messages à adapter aux différents acteurs, ciblant prioritairement les petites collectivités, la maîtrise d'œuvre privée et les exploitants,
- l'appui sur des partenaires relais pour l'élaboration, l'édition et la diffusion des supports d'information ;
- la nécessité de crédibiliser la conditionnalité sur les aides, afin de la rendre plus opérationnelle et équitable. Les contrôles des mesures de conditionnalité des aides (5 à 10% des dossiers de l'agence), la publication des résultats et leur communication sont à renforcer ;
- l'accompagnement des modalités de contrôle.

Suite à l'évaluation, l'agence a choisi le **scénario de rénovation de la politique** en faveur de la qualité sur les réseaux d'assainissement.

## **2. Suites données à l'évaluation :**

### **2.1. Intégration des recommandations :**

**69% des recommandations ont été intégrées au programme d'intervention.** Sur les 12 recommandations produites lors de l'évaluation (8 essentielles et 4 secondaires) :

- 4 ont été intégralement prises en compte et 5 de manière partielle,
- 8 recommandations ont été mises en œuvre dans les 3 ans.

Trois de ces recommandations n'ont pas été prises en compte ;

- deux concernent la majoration des taux d'aide ou leur bonification pour inciter aux démarches de qualité sur les réseaux d'assainissement. L'agence a en effet privilégié la simplification des taux d'aide au 9<sup>ème</sup> programme d'intervention ;
- une recommandation concerne l'incitation des petites collectivités à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage et le fait d'exiger des marchés séparés pour les études préalables : cette procédure a été considérée comme trop complexe à mettre en œuvre pour l'agence.

### **2.2. Impact de l'évaluation : évolution de la politique suite à l'étude**

L'évaluation a conduit à faire évoluer la stratégie concernant la démarche de qualité des réseaux d'assainissement de l'agence de l'eau sur deux points :

- les conditionnalités sur les aides ;
- l'animation de la politique qualité.

En effet, les exigences sur la qualité des investissements ont été renforcées pour des seuils de travaux inférieurs (à partir de 150keuros au lieu des 500keuros, et à partir de 500keuros au lieu de 1Meuros). Cette disposition générale du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention doit permettre de toucher plus de collectivités territoriales et de s'assurer de leur engagement plus fort sur la qualité des travaux réalisés. Ces exigences sont intégrées comme conditions de demande d'aide ou de solde des aides (délibération des collectivités visant les principes de la charte qualité, voir bilan qualitatif post-travaux, grilles de sanctions).

La réflexion a également conduit au besoin d'avoir une procédure de contrôle plus large, proposition qui a pu s'intégrer plus rapidement dans la démarche globale d'institutionnalisation du contrôle à l'agence. Dans le cadre de la procédure de contrôle renforcé, pour les travaux de plus de 150k€, la démarche qualité sur les réseaux d'assainissement est analysée au travers de trois points :

- l'existence d'études géotechniques en lien avec l'incitation à engager des études préalables,
- le cadre de mémoire technique du maître d'ouvrage, joint au dossier de consultation des entreprises, et qui permet le choix du prestataire au mieux disant,
- le plan de recollement des ouvrages aidés en lien avec la demande réglementaire des inventaires patrimoniaux sur les réseaux et des documents liés à la sécurisation des travaux (DT-DICT).

En 2012, 28% des dossiers d'aide aux réseaux d'assainissement soldés ont été contrôlés. La conditionnalité s'applique ainsi aux aides sur le 10<sup>ème</sup> programme (y compris sur les aides à la solidarité urbain rural) et pas spécifiquement au travers des accords-cadres départementaux.

Concernant l'animation de la politique qualité sur les réseaux d'assainissement :

- la dynamique des chartes est mutualisée au niveau national avec la signature de la charte nationale sur la qualité des réseaux d'assainissement en 2011 ;
- l'animation de la politique qualité est portée au niveau national par l'ASTEE, avec un site internet d'information dédié ;
- certaines chartes régionales sont conservées en appui à des chantiers pilotes en matière de qualité des investissements auprès des petites collectivités territoriales (ex : charte Languedoc Roussillon) ;
- L'agence favorise l'animation au travers de journées avec des partenaires techniques (ex: CICF, Lyonnaise et Véolia...) afin de communiquer sur la gestion patrimoniale des services publics d'eau et d'assainissement et de développer le rôle des exploitants sur ce sujet.

Enfin, l'agence a communiqué sur la démarche de qualité des réseaux dans un double objectif : informer les maîtres d'ouvrage -notamment sur les sanctions possibles aux collectivités territoriales- et faciliter le solde technique et financier en interne agence. Une communication a ainsi été réalisée au travers d'évènements portés par des tiers ; FRTP, canalisateurs de France, réunions de bureaux d'études, FSTT, G2C, salon Hydrogaïa,....

La politique de qualité des réseaux a *in fine* été rattachée à la stratégie de gestion patrimoniale des services publics d'eau et d'assainissement.